

1.9a

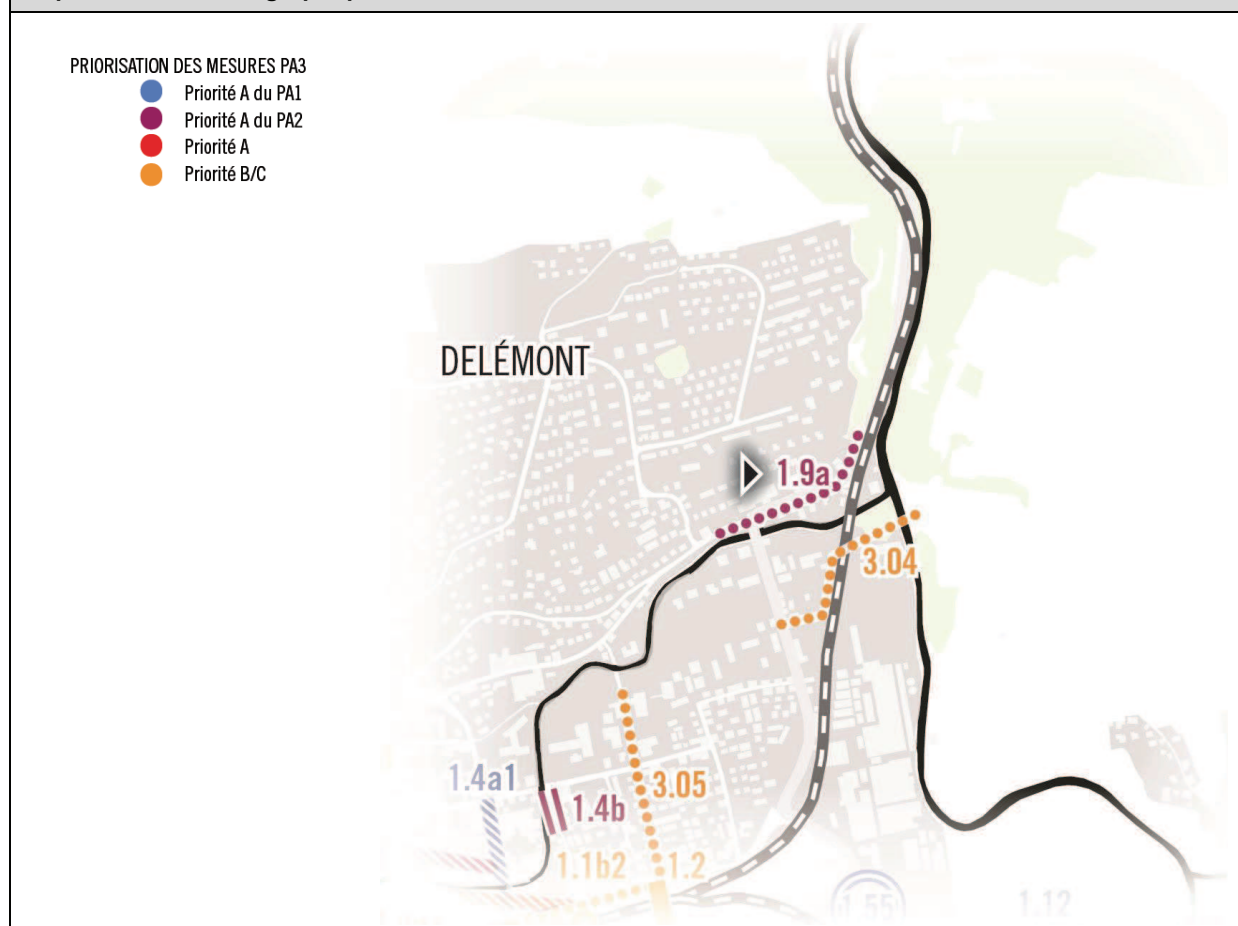
ARE PA2 : 6711.2.007

Itinéraire cyclable Porte d'entrée nord-est, Delémont

LD1, Stratégie transports – objectif 4

Organisation et responsabilités		Priorisation et coûts	
Instance(s) responsable(s)	SIN, OFROU	Priorité	A1, A2
Instance(s) de décision	Commune de Delémont, RCJU, Syndicat d'agglomération, ARE	Calendrier de mise en œuvre	mise en service : dès 2021 début des travaux : dès 2021
Instance(s) concernées	SDT (SAM et SMT)	Estimation des coûts globaux	1.3 mio
Mesure(s) connexe(s)	1.10, 3.04	Répartition des coûts	A définir Commune de Delémont, Canton
Besoins de coordination	PSIC, PDCom, PD MD, PD des déplacements Delémont	Degré de maturité	1

Représentation cartographique



Description de la mesure		
<p>Constat / situation initiale</p> <p>L'année 2011 a été marquée par la réalisation d'une première étape de travaux, à savoir la mesure 1.9b du PA1 (passage à niveau gardé, îlot pour passage piétons avec accès sécurisé, élargissement des trottoirs, amélioration de la traversée pour les deux-roues, etc.).</p>		
<p>But de la mesure et opportunités</p> <p>La mesure 1.9a prévoit la sécurisation du secteur présentant des problèmes de sécurité importants : charges de trafic actuelles de 7'400 véhicules par jour (2015) et augmentation prévisible avec l'ouverture complète de l'A16, le développement de la ZARD et la reconversion éventuelle du secteur Von Roll à l'Est de la ville. Le projet prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aménagement d'une porte d'entrée avec passage piétonnier sécurisé (rétrécissement, îlot central) ; • Elargissement des trottoirs, aménagement de trottoirs mixtes et de bandes cyclables en direction du centre-ville; • Réorganisation des accès à l'Auberge de jeunesse ; • Longueur de l'aménagement de la route cantonale H18 : 300m. 		
<p>Bilan de la mise en œuvre</p> <p>La volonté de créer un giratoire au carrefour de la route de Bâle et de la rue Auguste-Quiquerez (devant le commerce Jumbo) doit être intégrée à la réflexion. Il s'agit en effet d'un carrefour où la sécurité n'est pas suffisante actuellement, notamment à cause de l'organisation des priorités et de la charge de trafic le traversant. Cette mesure est en priorité A (court à moyen terme) du Plan directeur de la mobilité douce de Delémont de 2016 (annexe 7.10).</p> <p>Les travaux débuteront dès 2021, avec des études certainement en 2020, voire dès 2019.</p>		
Utilité		
CE1 : amélioration de la qualité du système de transports	Complément du réseau cyclable régional (Delémont – Soyhières) et de loisirs ; amélioration de la sécurité, de la continuité et du confort des mobilités douces.	
CE2 : développement de l'urbanisation à l'intérieur du tissu bâti	Mise en valeur de l'environnement proche des secteurs urbanisés.	
CE3 : accroissement de la sécurité du trafic	Modération du trafic routier sur la route cantonale H18.	
CE4 : réduction des atteintes à l'environnement et de l'utilisation des ressources	Incitation à l'utilisation du vélo pour les déplacements quotidiens (Delémont – Soyhières – Bâle et Delémont – Courroux – Val Terbi). Contribution aux économies d'énergie (cf mesure 3.86).	
Etapes de mise en œuvre	Instances responsables	Dates
<ol style="list-style-type: none"> 1. Crédit d'étude 2. Avant-projet 3. Dépôt public 4. Traitement des oppositions 5. Approbation du projet 6. Décision(s) de financement 7. Début des travaux 	SIN SIN, SDT (SAM), RCJU SIN SIN UETP et RCJU SIN -	Dès 2019 Dès 2021
Coordination avec le Plan directeur cantonal		
Pertinence par rapport au plan directeur	Etat de l'intégration dans le plan directeur	
Bonne	Coordination réglée - Fiches 2.03 et 2.07	